

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23/02/2016

- 2016 010 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE (STAGIAIRE) :

Madame GROSLERON, la première adjointe expose au Conseil Municipal :

- Qu'en application de la Loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale, il s'avère nécessaire de créer 1 poste d'adjoint technique à temps non complet, afin d'assurer les fonctions d'agent d'entretien.

- Que cet agent assurera les tâches qui lui seront confiées à raison d'une durée hebdomadaire de 29 heures,
- Que ces emplois seront pourvus en application du décret n°2006-1691 en date du 22/12/2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Madame GROSLERON, la première adjointe requiert l'accord de l'assemblée délibérante afin de créer un emploi d'adjoint technique à raison 29 heures semaine.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE : après avoir voté à l'unanimité :

- de créer un poste d'adjoint technique à raison de 29/35ème à compter du 1er mars 2016

- de pourvoir ce poste dans les conditions statutaires édictées du décret n°2006-1691 en date du 22/12/2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

- d'inscrire les sommes nécessaires au budget, chapitre 12, article 6411

- 2016 011 : DEMANDE DE GARANT POUR UN PRET D'UN LOGEMENT SOCIAL POUR TOURAINE LOGEMENT ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL ET LA COMMUNE :

Suite au courrier de Touraine Logement en date du 3 décembre 2015 nous demandant de nous porter garant par moitié avec le Conseil Départemental d'Indre et Loire pour un montant de 100 000 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la rénovation de pavillons.

Le Conseil Municipal demande à sursoir la décision et charge Monsieur le Maire d'envoyer un courrier à Touraine Logement pour avoir plus de précisions.

Suite à cette demande, Touraine Logement a envoyé les documents expliquant les modalités de financement et les conditions du garant.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal donne un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

Interruption de séance à 20h30 par les représentants des parents d'élève concernant la fermeture de classe.

Madame Grosleron leur laisse la parole et une réunion est prévue avec la commission scolaire le mercredi 2 mars 2016 à 19h30 en présence des représentants des parents d'élèves.

Reprise de la séance à 20h40.

- 2016 012 : VENTE DE LOGEMENT CONVENTIONNE APL POUR LE 6 IMPASSE DES TULIPES :

Madame GROSLERON , 1ere Adjointe porte à la connaissance des membres présents que le Conseil d'Administration de Touraine Logement ESH a lors de sa séance du 27 avril 2011, délibéré sur la vente de son patrimoine.

C'est pourquoi, cet organisme sollicite l'autorisation de vendre un logement HLM sis : 6 impasse des Tulipes à ses locataires actuels.

Aussi, conformément aux dispositions de l'article L 443-7 du Code de la Construction et de l'Habitat, la commune doit transmettre son avis sur le projet de cession qui ne peut porter sur des logements et immeubles insuffisamment entretenus et ne doivent pas avoir pour effet de réduire de manière excessive le parc de logements sociaux locatifs existant sur le territoire de la commune.

Ceci exposé, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

Emet un avis favorable sur le projet de cession de l'immeuble précité au profit des locataires actuels.

- 2016 013 : CONVENTION DE REVERSEMENT DES EAUX USEES AVEC CHATEAU-RENAULT :

Madame GROSLETON, 1ère adjointe, donne lecture de la convention et précise les modalités de financement sur les 5 prochaines années.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y afférentes.

- 2016 014 : REMBOURSEMENT ASSURANCE ET ACHAT DU MOBILIER DE LA MAIRIE SUITE AU VOL :

Suite au vol du 2 décembre 2015, l'assurance AREAS nous a remboursé une première partie du sinistre soit 1 536.71 €, le solde sera versé après avoir envoyé la facture des meubles endommagés.

Un devis avait été demandé auprès de la société BLANCHET DHUISMES pour un montant de 1 965.34 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte le remboursement du sinistre et passe commande auprès de la société BLANCHET DHUISMES pour un montant de 1 965.34 € TTC.

- 2016 015 : TRAVAUX DE RENOVATION DE PIERRES DE TAILLE RUE DU GENERAL DE GAULLE :

Il a été demandé 2 devis pour la réparation de pierre de taille au 23 rue du général de Gaulle :

ADAM : 570.00 € HT

SARL SAUSSEREAU : 1 476.00 € HT

Le Conseil Municipal décide de passer commande des travaux auprès ADAM pour un montant de 570.00 € HT et sera payé à l'article 61522.

- 2016 016 : TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES POUR LES ESPACES VERTS :

Le Conseil Municipal ayant passé commande auprès des Ets LANDIER pour l'entretien des espaces verts jusqu'en 2017 (délibération 102/2014), il a été décidé de rajouter des travaux supplémentaires d'entretiens d'espaces verts :

- au lotissement de Bec Sec, au lotissement de la Bonleuvre et la Pommelière pour des travaux de taille d'arbres, élagage et abattage pour un montant total de 2 520.00 € TTC

Le Conseil Municipal décide de surseoir la décision.

- 2016 017 : DOSSIER DE SUBVENTION POUR LES AMENDES DE POLICES POUR LA RUE DU 11 NOVEMBRE :

Des travaux d'aménagement pour la rue du 11 novembre sont prévus en 2016.

L'estimation des travaux s'élève à 25 800.00 € TTC

Le Conseil municipal mandate Monsieur le Maire pour déposer une demande de subvention au taux maximum au titre de la répartition du produit des amendes de police 2016, pour permettre la réalisation de ces travaux.

Le Conseil municipal mandate Monsieur le Maire pour déposer cette demande de subvention et de signer toutes les pièces s'y rapportant.

- 2016 018 : DESIGNATION D'UN NOUVEAU TITULAIRE POUR LE SYNDICAT DE TRANSPORT SCOLAIRE SUITE A LA DEMISSION D'UN CONSEILLER :

Suite à la démission d'un conseiller, nous devons modifier les membres titulaires et suppléants pour cette commission qui ont été choisis le 29/03/2014.

Les nouveaux membres sont les suivants:

Titulaire : Mr HENTRY Ludovic, Mme ADAM Caroline

Suppléante : Mme AVENET Chantal

QUESTIONS DIVERSES :

- INFORMATIONS DIVERSES :

Madame Jeannine GROSLETON évoque :

- la signature de la convention pour les Voisins Vigilants qui est reportée fin mars ou début avril 2016,
- l'embauche d'une personne pour un remplacement de 2 mois (mars et avril 2016) pour pallier à deux arrêts maladie et un départ en retraite,
- la réunion aura lieu le jeudi 25 février 2016 à l'école à 14h30 pour l'état des lieux du parc informatique en présence de Madame Directrice et de Monsieur Le PUIL (CARM),
- l'achat éventuel de l'ordinateur portable pour la direction de l'école qui devra être vu en investissement (en vue de récupérer la TVA) : question à revoir au prochain budget,
- les inondations récentes qui ont généré des dégâts et qui vont entraîner des travaux : impasse du Coteau, rue de Bec Sec et rue de la Treille et de la Bonleuvre,
- la participation de la commune pour le transport scolaire,
- l'exposition du Pays Loire Touraine,
- la demande de location de la salle socio-culturelle pour l'association des viticulteurs de Reugny pour leur fête de la Saint Vincent pour le 2eme samedi de janvier pour les 3 années à venir,
- la reconduction du financement de la CAF à la Communauté de Communes du Castelrenaudais pour les Centres de Loisirs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45 et **le prochain Conseil Municipal est fixé au mardi 29 mars 2016 à 20h00.**